

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 10 novembre 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25000 BESANCON, sous la présidence de Mr Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,32,33,34,35,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31

La séance est ouverte à 20h15 et levée à 23h10.

Étaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mr Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'au point 32), M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAÎTRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZÉHAF, **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC-ANSART **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chatillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGÉ **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-Sur-l'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Deluz** : Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY (jusqu'à la question 32) **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Flurans** : M. Dominique LHOMME (suppléant) **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSA **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD (jusqu'à la question 34) **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN **Brailans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LÉOTARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Gennes** : M. Jean SIMONDON **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY

Procurations de vote : M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Patrick CORNE à Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe CREMER à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Nadine DUSSAUCY à Mr Jean-Marc BOUSSET (à partir de la question 33), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°33), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Françoise GALLIOU à M. Olivier LEGAIN, M. Michel JASSEY à M. Gilles ORY, M. Frank LAIDIÉ à M. Christophe LIME, Mme Martine LÉOTARD à M. Florent BAILLY, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Mme Anne VIGNOT à M. Nicolas BODIN, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR.

Délibération n°2021/005850

Rapport n° 6 - Concession de service public - distribution de gaz des communes de Thoraise et Boussières - GRDF - rapport 2020

Concession de service public – distribution de gaz des communes de Thoraïse et Boussières – GRDF – rapport 2020

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

Grand Besançon Métropole, à la suite du transfert de compétences du 1^{er} janvier 2019, est le nouveau concédant du contrat de délégation du service public de la distribution de gaz de Thoraïse Boussières dont le concessionnaire est GRDF. Auparavant, l'autorité concédante était le SIVOM de Boussières.

Le contrat ayant été signé en 2012, il a fait l'objet d'une mise en concurrence et n'est donc pas intégré au contrat de GBM englobant les autres communes du territoire de la communauté urbaine. En respect des dispositions réglementaires, le délégataire présente à GBM son rapport sur l'année écoulée (2020), portant sur l'activité, la qualité de service et les données financières.

Nota : Le réseau de distribution de gaz desservant un grand nombre de communes de GBM est appelé « réseau de GBM » et le réseau de distribution de gaz de Thoraïse Boussières – analysé dans le présent rapport - est nommé « réseau de Thoraïse Boussières », bien que GBM en soit également le concédant.

I. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Rappel du principe de la délégation de service publique de la distribution du gaz :

La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre.

La délégation a pour objet la réalisation des ouvrages de la concession, l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service destinés à la distribution de gaz naturel.

Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de la construction et de l'exploitation des installations

Le service est assuré dans les limites du territoire définies par la convention.

Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés.

Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués.

Les installations doivent être soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire de s'en assurer.

Par une délibération de la CAGB du 17 décembre 2018, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de distribution de gaz », initialement compétence des villes, est transférée à la Communauté urbaine du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2019.

A la suite de ce transfert, le contrat de délégation de service public de la distribution de gaz - signé le 01/09/2012 entre le SIVOM de Boussières et GRDF - lie désormais GBM en tant qu'autorité concédante à GRDF, concessionnaire.

Réseau de distribution de gaz de Thoraise et Boussières		
Contrat	Type de contrat	<i>Contrat après fin monopole</i>
	Autorité concédante	<i>Grand Besançon Métropole</i>
	Concessionnaire	<i>GRDF</i>
	Durée	<i>30 ans</i>
	Entrée en vigueur	<i>01/09/2012</i>
Territoire concédé	Superficie	<i>9,57 km²</i>
	Nombre d'habitants (populations municipales)	<i>1 500</i>
	Nombre de communes	<i>2</i>
	Nombre de communes desservies	<i>2</i>
Données techniques	Longueur de canalisation	<i>8,418 km</i>
	Gaz acheminé	<i>37,069 GWh</i>
	Nombre de points de comptage	<i>101</i>

L'exercice 2020 est le deuxième exercice contrôlé par GBM.

II. Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré en interne par le service Desserte Energétique du Territoire à la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville. Pour l'exercice 2020, on retiendra :

A/ Les infrastructures et le réseau Thoraise-Boussières

1. Les équipements de distribution

Fin 2020, le réseau de distribution de gaz de la concession s'étend sur 8,418 km.

Le réseau est entièrement en moyenne pression B (MPB) et les canalisations sont toutes en polyéthylène. Cela est dû à la jeunesse du réseau : la moyenne pondérée de l'âge des canalisations est de 5 ans en 2020. GRDF a directement installé des canalisations facilitant et fiabilisant l'exploitation.

2. La surveillance du réseau et des ouvrages

Concernant les canalisations, GRDF a mis en place un programme de surveillance fonction du niveau de pression du réseau, sur les périodicités suivantes :

- réseau Basse Pression (BP) : trois fois par an
- réseau Moyenne Pression (MPC) : tous les ans
- réseau Moyenne Pression (MPB) : tous les 4 ans.

Il n'y a pas eu de surveillance du réseau en 2020, conformément au programme (visite seulement tous les quatre ans). La surveillance a été faite à cheval sur 2018 et 2019, la prochaine opération de surveillance commencera donc en 2022.

3. Les appels et les incidents

Il y a eu 6 appels de tiers dont 4 pour dépannage et 2 pour « intervention de sécurité gaz ».

Seulement 2 incidents mineurs sont à répertorier sur l'exercice 2020 :

- 1 manque de gaz
- 1 fuite de gaz sans incendie ni explosion.

La fourniture des clients n'a pas été impactée par ces événements.

B/ Les abonnés

1. Evolution de la clientèle

Le nombre de clients est de 101 en 2020, en hausse de plus de 10% par rapport à 2019 (90 clients). La dynamique est haussière depuis 2015. La quasi-totalité des clients (99%) a souscrit un contrat au tarif T1 ou T2. Le seul autre client est un industriel au tarif T4 (la papeterie de Boussières).

2. Evolution des consommations

En 2020, la quantité totale de gaz acheminée est de 37 069 MWh. Cette quantité a légèrement diminué par rapport à 2019, notamment en raison de la douceur relative de 2020 (17% plus douce que la moyenne des trente dernières années). La baisse a toutefois été atténuée par la hausse du nombre de clients. De plus, la consommation de la papeterie représente 97,5% des quantités de gaz acheminées : elle est plutôt indépendante du climat et assure une large base presque constante.

3. Garantie des services

En 2020, il y a eu une seule réclamation, portant sur un comptage. La demande a été traitée dans les 30 jours.

III. Les conditions d'exécution du service public

A/ Le personnel

Il n'est pas possible de définir le personnel affecté à la concession gaz de Thoraise Boussières, le personnel relève des équipes GRDF Bourgogne Franche-Comté.

B/ Les tarifs

Le code de l'énergie prévoit que «les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution du gaz naturel font l'objet d'une péréquation à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire» et que les «méthodes utilisées pour établir ces tarifs sont fixées par le Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Le tarif d'acheminement péréqué de GRDF est donc déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges GRDF (toutes concessions confondues) sur le principe de la juste couverture des coûts.

Au 1^{er} juillet 2020, les tarifs T1-T2 (99% de la clientèle) sont les suivants :

Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel	Prix
T1	< 6 MWh/an	54,59 €	41,69 €
T2	de 6 à 300 MWh/an	192,62 €	11,80 €

C/ Les travaux sur le patrimoine concédé

1. Travaux d'extension

En 2020, les travaux d'extension (premier établissement) sont de 11 k€. Ils concernent pour 7,5 k€ les branchements individuels et pour 3,5 k€ les ouvrages collectifs (branchements collectifs, conduites, etc.).

2. Travaux de renouvellement

Le réseau étant très jeune, il n'y a pas encore de travaux de renouvellement.

D/ Les travaux sur les autres biens

Comme sur le réseau de distribution de gaz de GBM, un des axes majeurs de ces dernières années est le remplacement des compteurs « ancienne génération » (avec relève manuelle périodique) par des compteurs communicants (avec système de télétransmission) nommés GAZPAR.

Depuis le début du déploiement, 83 compteurs communicants ont été installés sur la concession, dont 74 en 2020 (6 K€ d'investissements)

E/ Le respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels. Les relations avec Grand Besançon Métropole sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

IV. Les comptes de la délégation

A/ Situation financière 2020

La grande majorité des moyens mis en œuvre par GRDF sur une concession est mutualisée à des mailles plus larges que celle des concessions (maille territoriale Franche Comté Sud par exemple). Néanmoins certaines données (par exemple les recettes et les amortissements) sont fournies à la maille de la concession. Les charges mutualisées sont affectées à partir de clés de répartition. Le compte d'exploitation présenté a pour vocation de donner une image de l'économie de la concession mais n'a pas de réalité comptable.

1. Patrimoine

La valeur nette comptable (VNC) du patrimoine à fin 2020 est de 1 052 168 €, répartis entre les ouvrages réseau : 1 037 k€ et les ouvrages interface utilisateurs (compteurs et postes de télérelève) : 15 k€.

2. Exploitation

Le compte d'exploitation économique affiche un excédent de 50 488 €. Ce niveau est similaire à celui de l'an dernier.

Le total des produits 2020 est de 136 k€ ; la quasi-totalité provient des recettes d'acheminement. Les autres recettes proviennent des raccordements, des prestations facturées à l'acte, etc. Malgré une légère baisse des quantités acheminées, les recettes d'acheminement augmentent de 3%, sûrement à la suite d'une augmentation du tarif de distribution.

Le total des charges affectées à la concession est de 82 K€ dont 49 K€ liés à l'exploitation (main d'œuvre 16 K€, charges d'acheminement depuis le réseau GBM 24 K€) et 33 K€ de dotations aux amortissements.

B/ Liens financiers et juridiques avec Grand Besançon Métropole

Conformément aux dispositions du contrat, le concessionnaire verse annuellement à GBM :

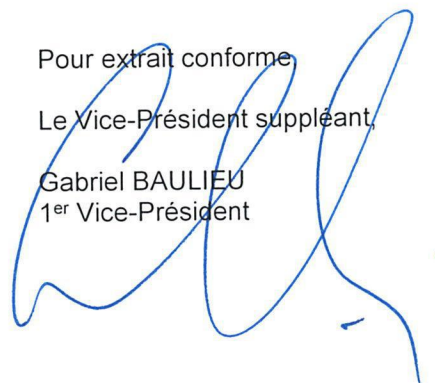
- une redevance de concession dite «R1». Son montant en 2020 est de 1 819 €.
- une redevance d'occupation du domaine public dite «RODP», divisée en :
 - RODP fixe (assise sur le linéaire total de réseau), montant 2020 = 141 € ;
 - RODP provisoire (assise sur le linéaire de canalisations en travaux) ; 6 €.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2020 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Thoraize Boussières en 2020 par la société GRDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



L'activité de GRDF sur votre concession



101

NOMBRE DE CLIENTS DU
RÉSEAU



11

NOMBRE DE PREMIÈRES MISES
EN SERVICE CLIENTS



01/09/2012

DATE DE SIGNATURE DU
CONTRAT



37 GWh

QUANTITÉS DE GAZ
ACHEMINÉES



2

NOMBRE D'INTERVENTIONS
DE SÉCURITÉ GAZ



54 GWh

QUANTITÉS DE BIOMÉTHANE
INJECTÉES (RÉGION)



2042

ANNÉE D'ÉCHÉANCE DU
CONTRAT



8,42 km

LONGUEUR TOTALE DE
CANALISATIONS

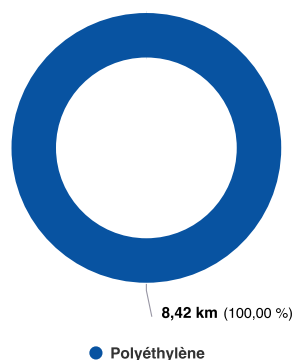
GBM - BOUSSIERES - THORAISE

2020

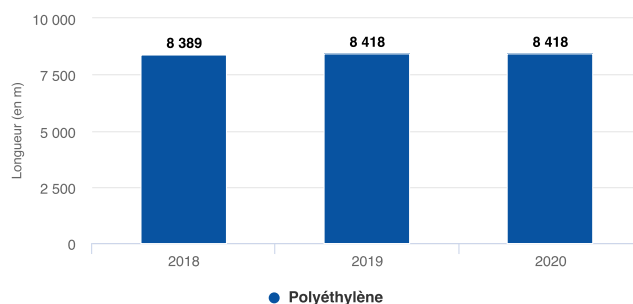
Votre patrimoine

Votre patrimoine est principalement composé des canalisations, des postes de détente réseau, des robinets de réseau ainsi que des branchements collectifs. Retrouvez ci-dessous : d'une part la répartition des canalisations par matière en 2020 à l'échelle de votre concessions ainsi que leur évolution sur 3 ans, et d'autre part l'évolution des autres ouvrages sur 3 ans.

Canalisations par matière en 2020



Evolutions des canalisations par matière



Inventaire des ouvrages

	2018	2019	2020
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau	3	3	3
Branchements collectifs	7	7	7

Compteurs communicants

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition écologique dans les territoires. Les clients sont prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser l'énergie consommée, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle des compteurs communicants gaz dont le déploiement a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuit jusqu'en 2023.

Depuis le début du déploiement, 83 compteurs communicants ont été installés sur votre concession dont 74 en 2020.

Origine de financement & VNC

Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement de tous les biens de la concession à fin 2020.

La valeur nette comptable à fin d'année est la valeur initiale financée par GRDF diminuée des amortissements comptables.

Valorisation du patrimoine (en euros)

	Financée par GRDF 2020	Financée par des tiers 2020	Financée par Autorité Concédante 2020	Valeur initiale totale 2020	Valeur nette comptable à fin d'année 2020
TOTAL	1 215 139	20 562	0	1 235 701	1 052 168
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	1 190 929	20 562	0	1 211 491	1 036 913
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	24 210	0	0	24 210	15 255



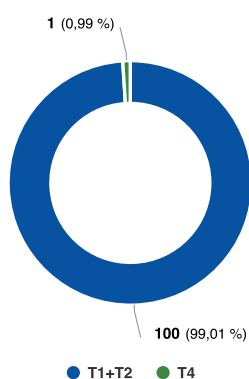
GBM - BOUSSIÈRES - THORAISE

2020

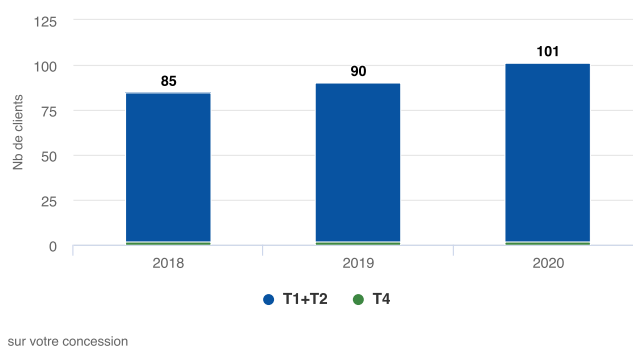
Gestion de la clientèle

GRDF achemine le gaz naturel via le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie. Le nombre de clients correspond, depuis 2017, au dénombrement des clients ayant un contrat de fourniture actif et ayant consommé dans l'année. Cette méthode de calcul permet d'avoir une meilleure cohérence avec les quantités de gaz naturel consommées sur l'année.

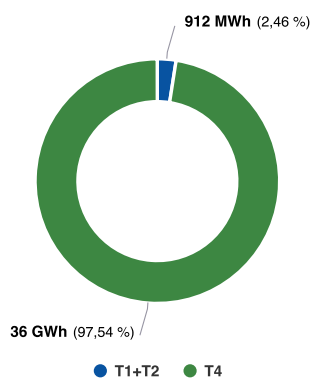
Clients par tarif en 2020



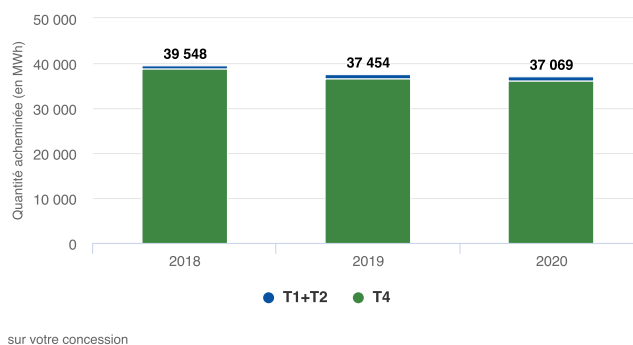
Évolution des clients par tarif



Quantités acheminées en 2020



Évolution des quantités acheminées par tarif



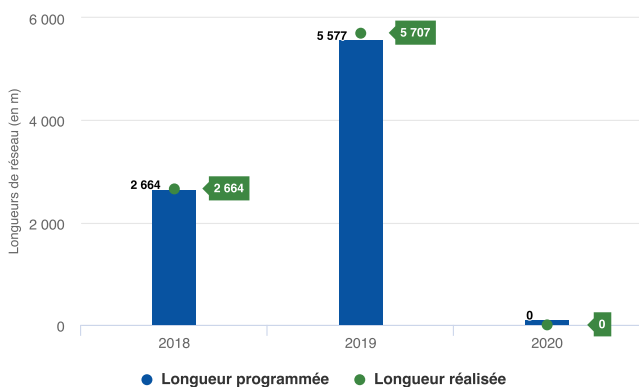
Principales demandes de prestations réalisées

	2018	2019	2020
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	33	17	21
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	10	6	5
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	0	0	0
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	1	5	14
1ère mise en service	12	5	11

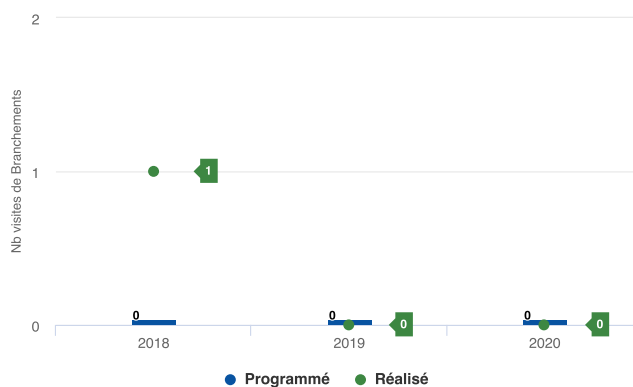
La maintenance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 gammes de maintenance sont gérées.

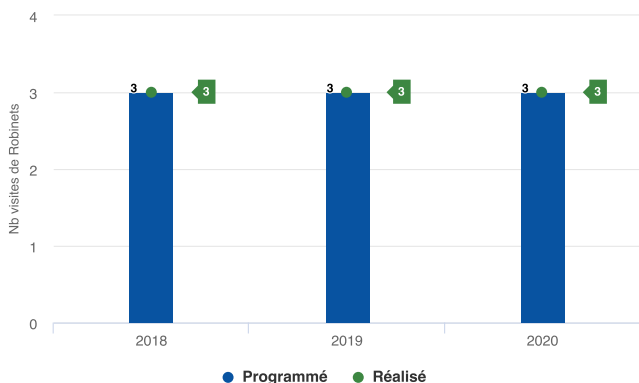
Maintenance RSF



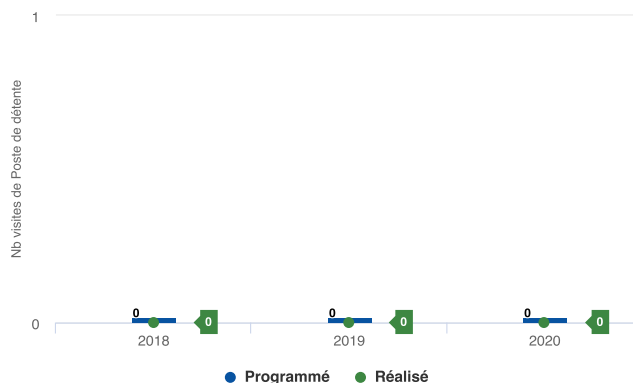
Maintenance Branchements



Maintenance Robinets



Maintenance Postes de détente



La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

La Procédure Gaz Renforcée se distingue de la procédure d'intervention gaz classique. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. En 2020, aucune Procédure Gaz Renforcée n'a été réalisée sur un total de 2 interventions de sécurité gaz.

GBM - BOUSSIERES - THORAISE

2020

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation synthétique reflète le résultat obtenu par le distributeur au périmètre de la concession.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2018	2019	2020
RECETTES D'ACHEMINEMENT	134 324	127 765	132 179
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	47 201	44 933	49 128
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	29 827	30 063	32 564
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	57 295	52 768	50 487
Dont impact climatique	- 1 200	834	365

Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen.

Investissements

Le tableau ci-après présente la valeur totale des flux de dépenses d'investissement réalisés, par année et par finalité.

Investissements par finalité - flux (en euros)

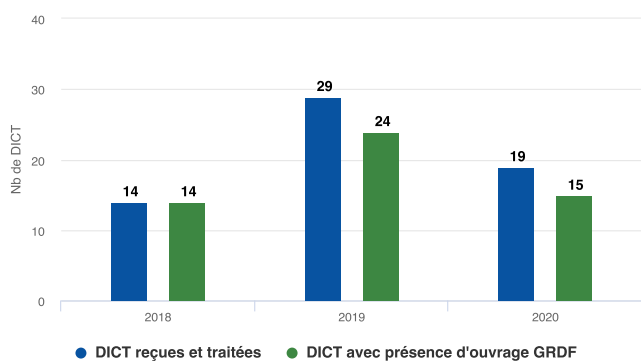
	2018	2019	2020
TOTAL	6 804	13 359	18 301
Raccordements et transition écologique	6 636	12 964	12 085
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	0	0	0
Adaptation et modernisation des ouvrages	0	0	0
Comptage	168	395	6 215
Autres	0	0	0

Les chantiers

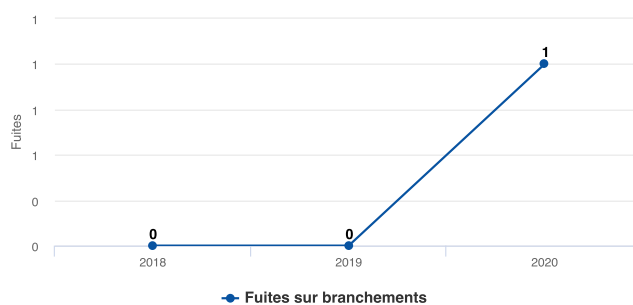
Domages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Évolution des DICT



Évolution des fuites



Domages

	2018	2019	2020
Nb de dommages lors ou après travaux de tiers avec fuite sur ouvrages enterrés			
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	14	24	15
Taux*			

* Le taux correspond au nombre de « Dommages lors ou après travaux de tiers avec fuite sur ouvrages enterrés » sur le nombre de « DICT avec présence d'ouvrage GRDF ».

GBM - BOUSSIÈRES - THORAISE

2020

Biométhane

A fin février 2021, la Région Bourgogne-Franche-Comté compte 9 sites de méthanisation injectant du biométhane (tous réseaux) correspondant à 150 GWh de capacité raccordée.

Parmi ces sites, 7 sites de méthanisation injectent dans le réseau GRDF avec une capacité raccordée de 95 GWh soit l'équivalent de la consommation de + 13 500 logements neufs ou + 370 bus.

D'ici 3-4 ans, la part de biométhane dans la consommation de gaz en distribution publique (tous réseaux) est estimée à 9,8%.

Mobilité verte

En 2025 la production de biométhane en Région Bourgogne-Franche-Comté sera voisine de 1,5 TWh (supérieur à l'ambition SRADDET), soit l'équivalent de 4 000 PL ou 6 000 bus roulant au Bio-GNV.

Les stations d'avitaillement en GNV, permettront également un approvisionnement en GNV d'origine renouvelable (biométhane issu de méthanisation pyrogazéification ou méthanation).

Afin de développer ces stations et les véhicules qui pourront s'y avitailler, la Région a décidé d'accompagner financièrement avec une aide à l'acquisition de véhicules PL et un règlement d'intervention fixant une aide à l'émergence de stations GNV/bio-GNV.

Le portail « Ma Concession Gaz »

Sur grdf.fr retrouvez les services digitaux et les informations de l'activité de distribution sur votre territoire. Pour accéder au portail « Ma Concession Gaz », créez un compte sur l'espace Collectivités de grdf.fr en renseignant votre collectivité et le code de vérification suivant : ULSHLZTG.

Votre interlocuteur territorial GRDF



Jérôme WAGNER
Directeur Territorial Franche-Comté
06 70 72 38 09
jerome.wagner@grdf.fr

